1424

Je soussigné reconnois avoir receu de Monsieur Fonbert la somme de quatre cens cinquante livres pour trois termes du loyer de l'ecolle pratique de chirurgie de cette ville echu au premier de ce mois dont quittance a paris ce deux avril mil sept cent soixante quatre

Cheron

plus receu pour la Cap.on du garçon chirurgien sept livres quatre sols

Bon pour 457# 4.

Cheron

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE
M
ARC 14
d.45
n°. 26

Illm. Cotte Lxbs.